



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 23 août 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 6^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2021

Notre dossier : 312-00961

Dossier Régie : R-4151-2021

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la vôtre datée du 10 août 2021 (A-0020) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements et documents additionnels en vue de l'audience devant débuter le 7 septembre prochain dans le dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la composition des panels envisagés par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné la quantité importante de pièces produites au dossier jusqu'à présent, et dans une perspective d'efficacité procédurale, Énergir n'envisage pas de faire entendre des témoins sur la totalité des sujets abordés par ces pièces. Ainsi, à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir verrait pour le moment à mobiliser les personnes suivantes afin de témoigner sur les sujets ci-après mentionnés.

La Régie sera à même de constater qu'Énergir ne prévoit pas de panel portant sur le PGEÉ. En effet, Énergir soumet que sa preuve est complète et qu'il serait contraire aux objectifs d'efficacité règlementaire et de saine utilisation des ressources règlementaires (ce qui comprend le temps d'audience) de présenter des témoins sur ce sujet dans le contexte où la demande d'Énergir en lien avec le PGEÉ concerne un ajustement budgétaire à la marge par rapport aux programmes et mesures sous la responsabilité d'Énergir ayant déjà fait l'objet d'une approbation dans le dossier R-4043-2018 (D-2019-088).

Dans ce même souci d'efficacité règlementaire et de saine utilisation des ressources règlementaires, Énergir ne prévoit pas non plus de panel portant sur les programmes commerciaux pour le présent dossier.

Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « Temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Énergir n'envisage pas pour le moment d'effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants, le cas échéant. Dans l'éventualité d'une présentation avec l'aide d'un support numérique (c.-à-d. PowerPoint), comme prévu au *Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie (Microsoft Teams)*, Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, au plus tard avant 16 h la veille de chaque jour d'audience, tout document qui n'aurait pas déjà été déposé.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Mot d'ouverture	<p>Marc-André Goyette Vice-président adjoint, Finance et réglementation Québec</p> <p>Stéphanie Trudeau Vice-présidente exécutive Québec</p>	20 min
Panel 2	Pièces comptables et tarifaires	<p>Caroline Provencher Chef de service, Comptabilité financière et daQ</p> <p>Catherine Simard Chef de service, Tarification</p> <p>Jean-François Tremblay Chef de service, Réglementation</p> <p>Michel Vachon Directeur, Finances daQ</p>	20 min
Panel 3	<p>Plan d'approvisionnement 2022-2025</p> <p><i>Partiellement à huis clos au besoin</i></p>	<p>Marc-Antoine Bellavance Chef de service, Prévission de la demande, intelligence de marché et analytique</p> <p>François Crépeau Chef de service, Optimisation, nomination et centre de contrôle réseau</p>	

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
		<p>Jean-Sébastien Huet Chef de service, Planification et affaires contractuelles</p> <p>Jean-François Tremblay Chef de service, Réglementation</p>	
Panel 4	Indice GES	<p>Alexandre Fortier Chargé d'ingénierie en environnement, Ingénierie de conception</p> <p>Julie Gaudette Directrice, Environnement, santé et sécurité au travail et mesures d'urgence</p> <p>Jean-François Tremblay Chef de service, Réglementation</p>	20 min

Curriculum vitae des témoins d'Énergir

Énergir dépose *en liasse* comme pièce Énergir-G, Document 4, le *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins qu'elle compte faire entendre lors de l'audience.

Affidavit sur la véracité des faits

Énergir déposera au plus tard en ouverture d'audience un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Énergir n'envisage pas de requérir de temps lors de l'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Huis clos et engagements de confidentialité

Énergir constate que seul le mémoire de SÉ-AQLPA contient des informations déposées sous pli confidentiel¹. Dans la mesure où l'intervenante ne contre-interroge pas les témoins d'Énergir prévus lors du panel 3 portant sur le plan d'approvisionnement gazier en faisant usage de ces informations, Énergir ne juge pas requis de tenir une portion de la présentation de sa preuve à huis clos.

Dans le cas contraire, et comme indiqué au tableau ci-dessus, Énergir considère que compte tenu du caractère confidentiel de certaines des informations qui pourraient être abordées lors de la tenue du panel 3, ce dernier pourrait possiblement devoir se tenir en partie à huis clos. Il en irait de même si SÉ-AQLPA utilise lesdites informations déposées confidentiellement lors de la présentation de sa propre preuve.

¹ C-SÉ-AQLPA-0013.

Par conséquent, Énergir veillera à préparer les engagements de confidentialité requis et les fera signer aux représentants des intervenants intéressés à participer aux portions de l'audience qui pourraient possiblement être tenues à huis clos. Dans un souci d'efficacité procédurale, Énergir invite d'ailleurs les représentants des intervenants intéressés à prendre contact avec le soussigné préalablement à l'audience afin de recueillir les signatures nécessaires pour les engagements de confidentialité.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **90 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Mise à jour de pièces

Énergir dépose une mise à jour des pièces suivantes :

- Énergir-G, Document 1;
- Énergir-K, Document 4;
- Énergir-M, Document 6;
- Énergir-N, Documents 1, 2, 3, et 9.

Cette révision est nécessaire afin de refléter la mise à jour du coût en capital prospectif et des taux d'inflation applicables à la formule paramétrique des dépenses d'exploitation. Énergir porte à l'attention de la Régie qu'elle a utilisé les données disponibles de Statistique Canada en date du 4 août 2021, moment où elle devait débiter la révision des pièces.

Énergir dépose également la demande mentionnée en objet ainsi qu'une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/mj

p. j.